

PÔLE AGRICOLE DE MRO MOUHOU / **BANDRELE**

Dossier de présentation - juillet 2022



EPFAM
ETABLISSEMENT
PUBLIC FONCIER &
D'AMÉNAGEMENT
MAYOTTE





Pourquoi un pôle agricole ?	3
Chiffres-clés	3
Partenaires du projet et rôle de chacun	3
Quelques dates	4
Perspectives	5
A Mro-Mouhou.....	5
.... Et ailleurs	5

Pourquoi un pôle agricole ?

La Mairie de Bandrélé et la Communauté de communes du Sud ont pour objectif de mettre en œuvre un système alimentaire ancré dans le territoire, résilient et durable. La Municipalité s'est ainsi engagée dans la construction de marchés couverts à Bandrélé et à Hamouro, et souhaite permettre un approvisionnement de ces marchés en produits issus de l'agriculture locale.

Consciente des problématiques de disponibilité du foncier agricole pour les porteurs de projets et du frein que cela représente pour le développement de l'agriculture, la Mairie de Bandrélé a acquis 13 hectares de foncier à vocation agricole à Mro Mouhou, mis à disposition d'agriculteurs au travers de baux ruraux.

La Commune a passé une convention avec l'EPFAM (Etablissement public foncier et d'aménagement de Mayotte) pour étudier la faisabilité de la mise en place d'un pôle agricole sur ce foncier communal, agrandi par du foncier départemental dans le cadre d'une mise à disposition pour le projet.

Le pôle agricole de Mro Mouhou permet l'installation d'agriculteurs professionnels, et participe à la structuration des filières de l'élevage et du maraîchage.

Chiffres-clés

- ▶ Surface du pôle agricole : 19 hectares (13 hectares acquis par la Mairie, 6 hectares propriété du Département)
- ▶ 11 agriculteurs professionnels en cours d'installation

Partenaires du projet et rôle de chacun

- ▶ **Commune de Bandrélé** : propriétaire des terrains
- ▶ **EPFAM** : maître d'ouvrage délégué en phases pré-opérationnelle et opérationnelle (aménagement et équipement du pôle agricole), et maître d'œuvre pour l'installation des agriculteurs
- ▶ **Communauté de communes du Sud, DAAF, PAI, CAPAM, DRTM** : partenaires dans la sélection des agriculteurs, dans les réflexions et les choix d'aménagement et d'équipement du site

Quelques dates

- ▶ Avril 2018 : signature de la convention entre la Commune de Bandrélé et l'EPFAM
- ▶ De septembre 2018 à juin 2019 : étude d'opportunité et de faisabilité du pôle agricole
- ▶ D'août à octobre 2019 : mise en place du comité technique de présélection des agriculteurs (composé de la Commune de Bandrélé, de la CCSUD, de la DAAF, de la CAPAM, du DRTM, du PAI et de l'EPFAM), ateliers de travail sur les critères de sélection et préparation de l'appel à projet
- ▶ Octobre 2019 : publication de l'appel à projet
- ▶ Novembre 2019 à février 2020 : analyse des candidatures par le comité technique et division parcellaire
- ▶ Juin 2020 : sélection des 11 agriculteurs par la commission d'attribution
- ▶ Juillet 2021 : signature des baux avec les agriculteurs à installer sur le foncier communal
- ▶ Octobre 2021 : obtention de financements du Conseil départemental pour l'installation de réserves d'eau individuelles chez 4 agriculteurs
- ▶ De juillet 2021 à mai 2022 : procédure administrative, négociation avec les occupants et indemnisation pour la libération des parcelles
- ▶ Depuis mai 2022 : installation progressive des agriculteurs professionnels

Perspectives

A Mro-Mouhou....

L'EPFAM va lancer une étude opérationnelle pour valider les aménagements et équipements suivants :

- ▶ Construction d'un bâtiment collectif
- ▶ Aménagement de pistes, pour faciliter l'accès aux parcelles
- ▶ Viabilisation des parcelles (installation des réseaux d'électricité et d'eau)
- ▶ Aménagement d'une retenue collinaire et d'une réserve d'eau collective, pour l'irrigation totale des parcelles

.... Et ailleurs

L'EPFAM a 2 chantiers en perspective :

- ▶ à Tréléni, propriété de l'Etat, avec les Communes de Ouangani et Sada (50 ha)
- ▶ dans le parc agroforestier de Voundzé, propriété du Conseil départemental en partenariats avec l'association des agriculteurs de Vouindzé (115ha)